

ANNEXE IV

DEFINITION DES POSTES — GROUPE OUVRIER

Catégorie I

Manoeuvre :

Agent sans qualification appelé à exercer des tâches ne nécessitant pas d'apprentissage et pouvant comporter des efforts physiques - notamment la manutention ainsi que le nettoyage des locaux etc..

Petites mains :

Toute personne employée à des travaux manuels légers ne nécessitant pas de spécialisation.

Catégorie II

Aide machiniste :

Agent travaillant sur machine simple (enveloppeuse, remplisseuse, empaqueteuse, mélangeur, batteur, broyeur, grilloire, décortiqueuse etc...) ne nécessitant pas de spécialité.

Aide pétrisseur :

Assiste le pétrisseur dans tous les travaux de préparation des matières premières, de pétrissage des pâtes et tous les articles de la branche, il le remplace en cas d'absence.

Aide mécanicien :

Agent aidant le mécanicien dans sa tâche sous la responsabilité de ce dernier.

Aide chaudieriste :

Agent aidant le chauffeur chaudière dans sa tâche sous la responsabilité de ce dernier.

Aide confiseur :

Assiste le confiseur dans tous les travaux de fabrication ou de préparation des matières premières et tous les articles de la branche, il le remplace en cas d'absence.

Convoyeur :

Accompagne le chauffeur, charge et décharge la marchandise dont il est responsable. Pendant les heures d'inactivité de son camion doit aider ses collègues à d'autres travaux de manutention à l'intérieur de l'usine .

Aide pâtissier :

Chargé en général de toutes les préparations nécessaires au pâtissier.

Agent d'entretien :

Chargé de l'entretien et du nettoyage du matériel, et des ustensiles de l'usine, toutefois pour certaines entreprises l'ensemble du personnel participe aux opérations de nettoyage.

Emballeur :

Chargé d'emballer dans le domaine de la pâtisserie toutes sortes de paquets ou cartons destinés à l'expédition hors du lieu de travail.

Catégorie III

Confiseur :

Chargé de la préparation des articles de confiserie (chocolaterie, halwa et pâtisserie) et de leur fabrication son travail peut être contrôlé par un confiseur qualifié.

Pétrisseur :

Agent chargé du pétrissage en vue de la préparation des pâtes et de tous les articles de la branche, responsable de leur bonne préparation.

Conducteur de presse :

Agent capable de travailler sur machine de presse automatique, semi-automatique ou manuelle, il est responsable de son entretien, et de son fonctionnement normal.

Grilleur :

Agent travaillant sur machine (Grilloire) il est responsable de son entretien et de la bonne torréfaction du produit.

Décortiqueur :

Agent travaillant sur une machine à décortiquer, responsable de sa bonne marche et de son entretien.

Surveillant de groupe :

Agent responsable de la bonne marche et de la coordination de son équipe de travail.

Préparateur de pâtes :

Agent chargé de préparer les pâtes servant aux fonds des gâteaux et articles similaires.

Enfourneur :

Responsable de la surveillance de l'entretien, ainsi que de la bonne cuisson des articles.

Briocharde :

Chargé de la préparation des pâtes de brioches, croissants et de pain brioché, ainsi que leur élaboration.

Convoyeur livreur :

Accompagne le chauffeur, et décharge la marchandise dont il est responsable. Il est chargé d'encaissement et de livraison pendant les heures d'inactivité de son camion il doit participer à d'autres travaux de manutention à l'intérieur de l'usine.

Catégorie IV

Confiseur qualifié :

Agent diplômé ou ayant une longue expérience lui permettant de confectionner les articles de confiserie (bonbons, toffés, hal-koums, chocolats) avec des mélanges de sucre et d'ingrédients il est responsable de la cuisson et de la bonne préparation.

Mécanicien :

Agent chargé de l'entretien, de la réparation, et de la bonne marche de toutes les machines y compris chaudières, il a sous sa responsabilité des aides et doit contribuer à leur formation.

Chauffeur chaudière :

Conduit la chaudière, surveille la température et la pression assure les menus entretiens.

Chauffeur poids-lourd :

Responsable de la conduite et de la bonne tenue des véhicules poids-lourd, destinés au transport de la marchandise et de véhicules de tourisme le cas échéant.

Décorateur (Pâtissier) :

Chargé de la décoration garniture et finition d'articles de pâtisseries.

Chauffeur vendeur (Tourisme) :

Responsable de son véhicule, de la vente de marchandises, de l'encaissement.